[1,7] 'Ρωμαῖοι τὴν 'Ιταλίαν πολέμω κατὰ μέρη χειρούμενοι γῆς μέρος ἐλάμβανον καὶ πόλεις ένώκιζον ἢ ἐς τὰς πρότερον οὔσας κληρούχους ἀπὸ σφῶν κατέλεγον. Καὶ τάδε μὲν ἀντὶ φρουρίων έπενόουν, τῆς δὲ γῆς τῆς δορικτήτου σφίσιν ἐκάστοτε γιγνομένης τὴν μὲν ἐξειργασμένην αὐτίκα τοῖς οἰκιζομένοις ἐπιδιήρουν ἢ ἐπίπρασκον ἢ έξεμίσθουν, τὴν δ' ἀργὸν ἐκ τοῦ πολέμου τότε ούσαν, ἡ δὴ καὶ μάλιστα ἐπλήθυεν, οὐκ ἄγοντές πω σχολὴν διαλαχεῖν ἐπεκήρυττον ἐν τοσῷδε τοῖς έθέλουσιν έκπονεῖν ἐπὶ τέλει τῶν ἐτησίων καρπῶν, δεκάτη μὲν τῶν σπειρομένων, πέμπτη δὲ τῶν φυτευομένων. Ώριστο δὲ καὶ τοῖς προβατεύουσι τέλη μειζόνων τε καὶ ἐλαττόνων ζώων. Καὶ τάδε έπραττον ές πολυανδρίαν τοῦ Ἰταλικοῦ γένους, φερεπονωτάτου σφίσιν ὀφθέντος, ἵνα συμμάχους οίκείους έχοιεν. Ές δὲ τοὐναντίον αὐτοῖς περιήει. Οἱ γὰρ πλούσιοι τῆσδε τῆς ἀνεμήτου γῆς τὴν πολλὴν καταλαβόντες καὶ χρόνω θαρροῦντες οὔ τινα σφᾶς έτι ἀφαιρήσεσθαι τά τε ἀγχοῦ σφίσιν ὅσα τε ήν ἄλλα βραχέα πενήτων, τὰ μὲν ὢνούμενοι πειθοῖ, τὰ δὲ βία λαμβάνοντες, πεδία μακρὰ ἀντὶ χωρίων ἐγεώργουν, ἀνητοῖς ἐς αὐτὰ γεωργοῖς καὶ ποιμέσι χρώμενοι τοῦ μὴ τοὺς ἐλευθέρους ἐς τὰς στρατείας ἀπὸ τῆς γεωργίας περισπᾶν, φερούσης άμα καὶ τῆσδε τῆς κτήσεως αὐτοῖς πολὺ κέρδος ἐκ πολυπαιδίας θεραπόντων άκινδύνως αὐξομένων διὰ τὰς ἀστρατείας. Ἀπὸ δὲ τούτων οἱ μὲν δυνατοὶ πάμπαν ἐπλούτουν, καὶ τὸ τῶν θεραπόντων γένος άνὰ τὴν χώραν ἐπλήθυε, τοὺς δ' Ἰταλιώτας όλινότης καὶ δυσανδρία κατελάμβανε, τρυχομένους πενία τε καὶ ἐσφοραῖς καὶ στρατείαις. Εἰ δὲ καὶ σχολάσειαν άπὸ τούτων, ἐπὶ ἀργίας διετίθεντο, τῆς γῆς ὑπὸ τῶν πλουσίων ἐχομένης καὶ γεωργοῖς χρωμένων θεράπουσιν άντὶ ἐλευθέρων.

[1,8] Ἐφ' οἶς ὁ δῆμος ἐδυσφόρει μὲν ὡς οὔτε συμμάχων ἐξ Ἰταλίας ἔτι εὐπορήσων οὕτε τῆς ήγεμονίας οἱ γενησομένης ἀκινδύνου διὰ πλῆθος θεραπόντων· διόρθωσιν έπινοοῦντες, ώς οὐδὲ ῥάδιον ὂν οὐδὲ πάντη δίκαιον άνδρας τοσούσδε έκ τοσοῦδε χρόνου κτῆσιν τοσήνδε ἀφελέσθαι Φυτῶν ἰδίων 3T οἰκοδομημάτων καὶ κατασκευῆς, μόλις ποτὲ τῶν δημάρχων είσηγουμένων ἔκριναν μηδένα ἔχειν τῆσδε τῆς γῆς πλέθρα πεντακοσίων πλείονα μηδὲ προβατεύειν ἑκατὸν πλείω τὰ μείζονα καὶ πεντακοσίων τὰ ἐλάσσονα. Καὶ ἐς ταῦτα δ' αὐτοῖς ἀριθμὸν ἐλευθέρων ἔχειν ἐπέταξαν, οἳ τὰ γιγνόμενα φυλάξειν τε καὶ μηνύσειν ἔμελλον. Οἱ μὲν δὴ τάδε νόμω περιλαβόντες ἐπώμοσαν ἐπὶ τῷ νόμω καὶ

[1,7] En s'emparant progressivement de l'Italie par les armes, les Romains avaient l'habitude de confisquer une partie du territoire du peuple vaincu pour y bâtir une ville, ou de fonder, dans les villes déjà existantes, une colonie composée de citoyens romains. Ils imaginèrent de substituer cette méthode à celle des garnisons. La partie de territoire dont ils s'étaient rendus propriétaires par conquête, ils la distribuaient immédiatement, si elle était cultivée, à ceux qui venaient s'y établir ; sinon ils la vendaient ou la donnaient à ferme : si, au contraire, elle avait été dévastée par la guerre, ce qui était le plus souvent le cas, sans attendre le moment de la distribuer par le sort, ils la mettaient aux enchères telle qu'elle était, et n'importe qui pouvait l'exploiter, movennant une redevance annuelle en fruits : à savoir un dixième pour des terres susceptibles d'être ensemencées, un cinquième pour les terres à plantations. Celles qui ne pouvaient servir qu'au pâturage, il demandaient comme impôt une partie du gros et du petit bétail. Leur idée était de multiplier la population des peuples de l'Italie. qui leur paraissait la plus apte à supporter les travaux pénibles, afin d'avoir des auxiliaires pour leurs armées. Mais ce fut le contraire qui se produisit. Les citoyens riches s'emparèrent de la plus grande partie des terres incultes, et, à la longue, ils se considérèrent comme propriétaires immuables. Ils acquirent par persuasion, ou ils prirent par violence les petites propriétés des citoyens pauvres qui étaient leurs voisins. De vastes domaines succédèrent à de minces héritages. Les terres et les troupeaux furent mis dans les mains d'agriculteurs ou de pasteurs de condition servile, afin d'éviter les inconvénients que le service militaire faisait courir sur les hommes libres. Cette ruse des propriétaires amena une augmentation énorme des esclaves, qui, puisqu'il ne faisaient pas de service militaire, se multipliaient à leur aise. Le résultat fut que les riches devinrent plus riches et que les pauvres plus pauvres, et que la population des esclaves dans les campagnes augmenta tandis que celle des hommes libres diminua à cause du malaise, des contributions et du service militaire qui les accablaient ; et quand bien même ils jouissaient de quelque tranquillité, ils ne pouvaient que perdre leur temps dans l'oisiveté, parce que, d'un côté, les terres étaient entièrement dans les mains des riches, et que, de l'autre, ceux-ci employaient pour les cultiver des esclaves de préférence à des hommes libres.

[1,8] Cet état de chose excitait le mécontentement du peuple romain. Car il voyait que les auxiliaires pour le service militaire allaient lui manquer, et que le maintien de sa puissance serait compromis au milieu d'une si grande multitude d'esclaves. On n'imaginait pas néanmoins de remède à ce mal, parce qu'il n'était ni facile, ni absolument juste de dépouiller de leurs possessions, de leurs propriétés agrandies, améliorées, enrichies de bâtiments, tant de citoyens qui en jouissaient depuis si longues années. Les tribuns du peuple avaient en effet anciennement éprouvé de grandes difficultés pour faire passer une loi, qui portait que nul citoyen ne pourrait posséder de ces terres audelà de cinq cents arpents, ni avoir en troupeaux audessus de cent têtes de gros et de cinquante têtes de menu bétail. La même loi avait enjoint aux propriétaires

ζημίαν ὥρισαν, ἡγούμενοι τὴν λοιπὴν γῆν αὐτίκα τοῖς πένησι κατ' ὀλίγον διαπεπράσεσθαι· φροντὶς δ' οὐδεμία ἦν οὕτε τῶν νόμων οὕτε τῶν ὅρκων, ἀλλ' οἵτινες καὶ ἐδόκουν φροντίσαι, τὴν γῆν ἐς τοὺς οἰκείους ἐπὶ ὑποκρίσει διένεμον, οἱ δὲ πολλοὶ τέλεον κατεφρόνουν,

[1,9] μέχρι Τιβέριος Σεμπρώνιος Γράκχος, ἀνὴρ έπιφανὴς καὶ λαμπρὸς ἐς φιλοτιμίαν εἰπεῖν τε δυνατώτατος καὶ ἐκ τῶνδε ὁμοῦ πάντων γνωριμώτατος άπασι, δημαρχῶν ἐσεμνολόγησε περὶ τοῦ Ἰταλικοῦ γένους ὡς εὐπολεμωτάτου τε καὶ συγγενοῦς, φθειρομένου δὲ κατ' ὀλίγον εἰς ἀπορίαν καὶ ὀλιγανδρίαν καὶ οὐδὲ ἐλπίδα ἔχοντος ἐς διόρθωσιν. Ἐπὶ δὲ τῷ δουλικῷ δυσχεράνας ὡς ἀστρατεύτω καὶ οὔποτε ἐς δεσπότας πιστῷ, τὸ ἔναγχος ἐπήνεγκεν ἐν Σικελία δεσποτῶν πάθος ύπὸ θεραπόντων γενόμενον, ηὐξημένων κάκείνων ἀπὸ γεωργίας, καὶ τὸν ἐπ' αὐτοὺς 'Ρωμαίων πόλεμον οὐ ῥάδιον οὐδὲ βραχύν, ἀλλὰ ές τε μῆκος χρόνου καὶ τροπὰς κινδύνων ποικίλας ἐκτραπέντα. Ταῦτα δὲ εἰπὼν ἀνεκαίνιζε τὸν νόμον μηδένα τῶν πεντακοσίων πλέθρων πλέον ἔχειν. Παισὶ δ' αὐτῶν ύπὲρ τὸν παλαιὸν νόμον προσετίθει τὰ ἡμίσεα τούτων καὶ τὴν λοιπὴν τρεῖς αἱρετοὺς ἄνδρας, έναλλασσομένους κατ' ἔτος, διανέμειν τοῖς πένησι.

[1,10] Τοῦτο δ' ἦν, ὃ μάλιστα ἦνώχλει τοὺς πλουσίους, οὐ δυναμένους ἔτι ὡς προτερον τοῦ νόμου καταφρονεῖν διὰ τοὺς διαιροῦντας οὐδὲ ώνεῖσθαι παρὰ τῶν κληρουμένων· ὁ γάρ τοι Γράκχος καὶ τόδε προϊδόμενος ἀπηγόρευε μὴ πωλεῖν. Συνιστάμενοι δὴ κατὰ μέρος ὠλοφύροντο καὶ προύφερον τοῖς πένησιν ἀρχαῖά τε ἔργα έαυτῶν καὶ φυτὰ καὶ οἰκοδομίας, καὶ τιμὴν ἕνιοι δεδομένην γείτοσιν, εί και τήνδε μετά τῆς γῆς ἀπολέσουσι, τάφους τε ἔνιοι πατέρων ἐν τῆ γῆ καὶ διαιρέσεις ἐπὶ τοῖς κλήροις ὡς πατρώοις, οἱ δὲ καὶ προῖκας γυναικῶν ἐς ταῦτα ἀνηλωμένας ἡ τὴν γῆν παισὶν ἐμπροίκιον δεδομένην, δανεισταί τε χρέα καὶ ταύτης ἐπεδείκνυον, καὶ ἄκοσμος ἠν ὅλως οἰμωγὴ καὶ ἀγανάκτησις. Οἱ δ' αὐ πένητες ἀντωδύροντο ἐξ εύπορίας ές πενίαν έσχάτην και άπ' αύτῆς ές άγονίαν, οὐ δυνάμενοι παιδοτροφεῖν, περιφέρεσθαι. Στρατείας τε ὅσας στρατεύσαιντο τὴν γῆν τήνδε περιποιούμενοι, κατέλεγον καὶ ήγανάκτουν, εἰ τῶν κοινῶν ἀποστερήσονται, ἀνείδιζόν τε άμα αὐτοῖς αίρουμένοις άντὶ ἐλευθέρων καὶ πολιτῶν καὶ

de prendre à leur service un nombre déterminé d'hommes libres, pour être les surveillants et les inspecteurs de leurs propriétés. Ces dispositions de la loi furent consacrées par la religion du serment. Une amende fut établie contre ceux qui refuseraient de s'y conformer; et les portions de terres récupérées en conséquence, l'on devait en disposer sur-le-champ en faveur des citoyens pauvres et les leur aliéner à vil prix. Mais ni la loi ni les serments ne furent respectés. Quelques citoyens, afin de sauver les apparences, firent, par des transactions frauduleuses, passer leur excédent de propriété sur la tête de leurs parents; le plus grand nombre bravèrent la loi complètement.

[1,9] Tel était l'état des choses, lorsque Tiberius Sempronius Gracchus, citoyen noble, animé de la plus noble ambition, singulièrement distingué par son éloquence, et, à tous ces titres, le plus renommé de tous les Romains, étant arrivé au tribunat, fit un discours solennel touchant la situation des peuples de l'Italie. Il représenta que c'étaient eux qui rendaient le plus de services dans les armées ; qu'ils tenaient aux habitants de Rome par les liens de sang ; que néanmoins ils étaient sur le point de périr de misère et d'être anéantis par la dépopulation, sans que leur sort parût avoir nulle amélioration à attendre. D'un autre côté il jeta des regards d'animadversion sur les esclaves ; il parla de leur inutilité militaire, de leur perpétuelle infidélité envers leurs maîtres ; il exposa ce que venaient d'éprouver tout récemment, en Sicile, les propriétaires de cette contrée de la part de leurs esclaves, dont le nombre s'était grandement accru à l'ombre des travaux rustiques ; il rapporta que la guerre que les Romains avaient été obligés de porter dans cette île contre ces rebelles n'avait été ni facile, ni expéditive, mais qu'elle avait traîné en longueur, et même que les succès y avaient été mêlés de beaucoup de revers. A la faveur de ce discours, il proposa le rnouvellement de la loi qui réglait que nul citoyen ne pourrait posséder au-delà de cinq cents arpents de terre ; il ajouta à ses anciennes dispositions que les enfants des propriétaires pourraient posséder la moitié de cette mesure ; et que trois citoyens, alternant chaque année, seraient nommés pour distribuer aux citoyens pauvres les terres dont la récupération serait opérée par la loi.

[1,10] Ce fut ce dernier article de la loi qui excita principalement le mécontentement et l'animosité des riches. Ils ne pouvaient plus espérer tourner la loi comme auparavant, puisque l'exécution en était confiée à trois commissaires, et que, d'un autre côté, il leur était défendu d'acquérir ; car Gracchus y avait pourvu par la prohibition de toute espèce de vente. Aussi les voyaiton de toutes parts se réunir en particulier, se répandre en doléances, représenter aux citoyens pauvres qu'ils avaient arrosé leurs propriétés de leur propres sueurs ; qu'ils en avaient planté les arbres, construit les édifices; qu'ils avaient payé à quelques-uns de leurs voisins des prix d'acquisition qu'on leur allait enlever avec la terre achetée. Les uns disaient que leurs pères étaient inhumés dans leurs domaines; les autres, que leurs propriétés toutes patrimoniales n'étaient qu'un lot de succession entre leurs mains. Ceux-ci alléguaient que leurs fonds de terre avaient été payés avec les dots de leurs femmes, et que l'hypothèque dotale de leurs enfants reposait dessus. Ceux-là montraient les dettes qu'ils avaient contractées en devenant propriétaires. De tous les côtés on n'entendait que plaintes de cette nature, que clameurs mêlées d'indignation. Les cito-

στρατιωτῶν θεράποντας, ἄπιστον ἔθνος καὶ δυσμενές αἰεὶ διὰ τοῦτο ἀστράτευτον. Τοιαῦθ' οδυρομένων καὶ άλλήλοις έκατέρων 3T έπικαλούντων, πληθος άλλο, ὅσον ἐν ταῖς ἀποίκοις πόλεσιν ἢ ταῖς ἰσοπολίτισιν ἢ ἄλλως ἐκοινώνει τῆσδε τῆς γῆς, δεδιότες ὁμοίως ἐπήεσαν καὶ ἐς **Εκατέρους** αὐτῶν διεμερίζοντο. Πλήθει θαρροῦντες έξετραχύνοντο καὶ στάσεις έξάπτοντες άμέτρους τὴν δοκιμασίαν τοῦ νόμου περιέμενον, οἱ μὲν ὡς οὐδενὶ τρόπω συγχωρήσοντες αὐτὸν γενέσθαι κύριον, οἱ δ' ὡς κυρώσοντες ἐξ ικπαντος. Φιλονικία δὲ ἑκατέροις προσέπιπτεν ἐπὶ τῆ χρεία καὶ ἐς τὴν κυρίαν ἡμέραν παρασκευὴ κατ' ἀλλήλων.

yens pauvres répondaient à toutes ces doléances, que de leur ancienne aisance ils étaient tombés dans une extrême misère ; que cette détresse les empêchait de faire des enfants, faute d'avoir de quoi les nourrir ; ils alléguaient que les terres conquises avaient été le fruit de leurs expéditions militaires ; ils s'indignaient de se trouver privés de leur proportion dans ces propriétés ; en même temps ils reprochaient aux riches d'avoir préféré à des hommes de condition libre, à leurs concitoyens, à ceux qui avaient l'honneur de porter les armes, des esclaves, engeance toujours infidèle, toujours ennemie de ses maîtres, et par cette raison exclue du service militaire. Tandis qu'à Rome tout retentissait ainsi de plaintes et de reproches, les mêmes scènes s'offraient dans toutes les colonies romaines, dans toutes les villes, qui jouissaient du droit de cité. Partout la multitude, qui prétendait avoir un droit de communauté sur les terres conquises, était en scission ouverte avec les propriétaires, qui craignaient d'être spoliés. Les uns et les autres, forts de leur nombre, s'exaspéraient, provoquaient des séditions continuelles, en attendant le jour où la loi devait être présentée ; bien décidés, les uns à ne consentir d'aucune manière qu'elle fût sanctionnée, les autres à tout mettre en oeuvre pour la faire passer. Ils s'évertuèrent et se piquèrent d'émulation dans leurs intérêts respectifs, et chacun se prépara des deux côtés pour le jour des comices.